

Les cadets veveysans

Autor(en): **P.P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **41 (1903)**

Heft 18

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-200101>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

— Oh ! pour ça, je ne me réjouis déjà pas tant que ça. Voulez-vous « frêmer » que ce sera toujours la même chose par là-haut. Quand il faudra graisser les nuages, faire partir les éclairs, décrocher les tonnerres, cribler la grêle ou arrêter le soleil, ce sera toujours Metsi de cè, Metsi de là, mais je suis bien sûr de ne jamais en trouver un qui me dise : « Michel, viens boire un verre ! »

DJAN-DANIEL.

Les cadets veveysans.

Plus heureux que les Lausannois, les Veveysans ont encore leurs cadets

A Lausanne, il est vrai, ce luxe était une gracieuseté de l'Etat. A Vevey, au contraire, ce petit extra rentre dans le budget du ménage communal.

Un beau jour, le gouvernement, en dispositions d'économies, décida la suppression du corps des cadets de Lausanne.

Ce coup d'état, inattendu, fit sensation ; on murmura dans les familles, on murmura dans les classes ; mais personne n'osa réclamer. « Si vous voulez des cadets, payez-les » nous eût-on répondu.

Donc Lausanne perdit ses cadets, tandis que Vevey les a gardés et y tient plus que jamais.

La semaine dernière, les cadets veveysans étaient sous les armes, à l'occasion des promotions et de la grande revue annuelle. Rien ne manque au programme, petite guerre, défilé, bal, etc. Pour la circonstance, la place du Marché est aux cadets : c'est leur domaine.

Voici, à ce propos, ce que disait l'autre jour la *Feuille d'avis de Vevey* :

« Depuis une quinzaine de jours, la Grande-Place est leur domaine.

» Nos cadets ! Plus tard, ils seront des hommes. Comme nous, ils entreront dans l'existence. Ils seront épiciers, avocats, médecins, coiffeurs ou journalistes. Ils seront des gens considérables. Ils donneront leur avis. Ils feront de la politique. Ils auront des enfants. Ils iront au cercle et feront leur « yass ». Ils joueront leur rôle, petit ou grand, au sein de la société. Ils seront une force.

» Pour le moment, ils ne sont rien de tout cela. Ils sont « nos cadets », ce quelque chose d'inutile et délicieusement suranné qui tient si fort au cœur des Veveysans. Ils sacrifient, d'une ardeur juvénile, au vieil esprit de vaillance et de don-quistottisme qui ensoleillait nos quinze ans. Enfants, ils sont le passé, le passé qui nous suit pas à pas, et fredonne à nos oreilles les chansons mortes, les rêves éteints, toute la vie qui s'est déjà usée autour de nous. Ils sont quelque chose de très vieux que l'on entoure d'un respect attendri, le bibelot de famille, l'héritage sacré que nous tenons à céder à nos enfants, et que nous leur apprendrons à aimer.

» Quand, musique en tête, ils défilent dans nos rues, c'est, aux fenêtres, une floraison subite de têtes jeunes et vieilles et, dans les âmes, l'épanouissement délicieux des souvenirs lointains et parfumés comme un matin de printemps. C'est tout l'autrefois qui ressuscite au rythme allègre des cuivres et, devant l'avenir hostile ou maussade, l'on se replie jalousement vers tout ce qui enchanta notre passé. Et les petits cadets s'en vont, d'une allure martiale, balancement régulier d'uniformes sombres et de guêtres blanches.

» Depuis une quinzaine de jours, la Grande-Place est leur domaine. » P. P.

Aô pliantadzo.

— Pouaih !! Ma fai, n'impouesené pa lè rosé, perquie.

— L'est bin su lo gros Marc que repassé in couleu sè tchoux.

Faut le laissi dinse.

On demeindzo dau tsauteimps derra jété zellâ fêrè onna promenarda avoué lo syndiquo et quoqué z'amis dè couli lo bou dè la vella.

Tot per on coup, vers la fin dè la vèprâ, apri on pare d'einludzos et d'èpelluafes, no furent dobedzi dè nos einfatâ dein la grandze à Samelet, cà plliovessâ à vèsè, quemant s'on l'eusse vouedia avoué dâi breintès.

Au bet d'on momeint, la grandze fut binstou plliennè dè dzeins qu'étant venius sè catsi iquî, tant que la plliodze l'eut botsi.

Mâ dein la grandze à Samelet ne lâi fasâ, na pardieu ! rein tant bio. Lâi plliovessâi quemènt dèfrou, rappô que manquâvè on moui dè tiollès au tâ.

Lo syndiquo, qu'êtâi mollii quemènt onna renallhiè, desâi tot d'on coup à Samelet, qu'êtâi sallhiâ dè l'otto po vaire quo lâi avâi tsî li : « Mâ, me n'ami, tè foudrà prau refèrè on bocou ton tâ et lâi remètrè quoquès tiollès. On est, ma fai, rudo mo iquie dèso ! »

— Quand fâ bio teimps, lâi repond Samelet ein sè creinsein lè brès, n'ein a pas fautâ ; quand ie plliâu, on ne pau pas lâi allâ : le faut laissi dinse.

DJAN DANIEL.

Le bon billet.

Une brave femme s'est présentée la semaine dernière au bureau de location du Théâtre, librairie Tarin.

— Je voudrais un billet pour cette pièce du *Peuple vaudois* ; un billet de pourtour.

— Pour quel soir, madame ?

— Comment, pour quel soir ? Je veux un billet qui n'ait pas de date, afin que je puisse aller le soir qu'il me plaira.

Quelques jours avant la première représentation, c'est-à-dire avant le 14 avril, une dame se présente également au bureau de location, mais chez M. Dubois, cette fois.

— Voulez-vous me vendre un biilet pour lasoirée du 14 ?

— Quelle place, madame : parterre ou seconde galerie ?

— Où sont-y, les officiés ?

— Quels officiés ?

— Oui, enfin, ces messieurs des autorités.

— Ah ! les personnages officiels ?

— Oui, c'est ça ; eh bien, je voudrais être à côté.

Le Recafafoulès

La « Recafafoula » veveysanne ou « Club patois » est maintenant régulièrement constituée. Jusqu'ici 25 membres se sont fait inscrire. On compte que ce nombre sera très prochainement augmenté de nouveaux adhérents, dont plusieurs habitants de localités voisines de Vevey. Les séances promettent beaucoup.

Le « Club patois » a déjà son règlement — le règlement est la première manifestation de toute société : — il est écrit en patois. A ce sujet, que nos amis de Vevey nous permettent une remarque : on dirait que leur règlement n'est pas né patois ; c'est un français naturalisé ; certaines tournures de phrases, certaines expressions ne sont décidément pas assez du crû. C'est dommage ; mais il sera si facile de remédier à cela.

Voici, à titre d'échantillon, trois articles du règlement du Club patois.

Extrait dai Règlièments dè la Societâ « le Club patois ».

ARTICLLO PREMI. — La Societâ daô Club patois, fondâie à Vevâ lo 18 dè maa 1903, réuni ti lè bons citoyens que volliont continuâ à desvesâ patois et clliâô assebin que désiront l'apprendrè.

ART. 4. — Dein la râglia, lè societèros s'asseimbliant toté lè senannés, aô dzo que l'est fixâ pè lo comitâ, du 8 à 10 haôrès daô nè. Daô premi dè juin à fin septembre, lè tenabllio arant llieu on iadzo pè mà.

ART. 7. — Po la bouna râglia tsacon preind la parola à son to, dezo la direcchon daô président aô bin de 'n'autro daô comitâ. L'est bin einteindu que tsacon daï avai ôquî à deré, à racontâ, à récitâ, à tsantâ aô bin à llièrè.

Lè propous molhounitos et lè z'histoires traô coffès san, dè bi savâ, à lâissi compllièta-meint dè coté.

Fiançailles et noces valaisannes.

Nous détachons les passages suivants du fort intéressant ouvrage intitulé *Le peuple du Valais*, que vient de publier M. Louis Courthion.

« Les fromages jouent un rôle très spécial dans la vie sociale de Zermatt. Quand un enfant naît, on fabrique un fromage qui porte son nom ; ce fromage est mangé en partie le jour du mariage de cet enfant ; on l'achève le jour de ses obsèques. Quand un jeune homme désire épouser une jeune fille, il s'invite à dîner un dimanche dans la famille de sa prétendue ; si le père de cette dernière exhibe au dessert le fromage qui porte son nom et en donne un morceau à l'amoureux, c'est qu'il l'agrée pour gendre. »

Dans les vallées du centre, dans celle d'Illiez et dans les villages de la plaine, « dès qu'un projet d'union est confidentiellement arrêté entre les deux premiers intéressés, chacun en fait part à ses père et mère, puis se met en devoir de le réaliser sans le moindre retard ; les trois semaines de délai exigées pour la publication des bans à l'église suffisent habituellement à tous les préparatifs. Jusqu'à l'heure la plus extrême, ces projets sont tenus cachés aux profanes. Très souvent, les frères et sœurs du contractant n'en sont informés qu'à l'église, le jour de la première publication. »

» Depuis 1876, date de l'introduction du mariage civil, cette coutume de dissimuler les projets d'union jusqu'à la dernière heure a dû perdre quelque chose de sa rigueur. Toutefois, bien des couples attendent encore la nuit close pour aller se faire inscrire à l'état civil et au presbytère. Dans différentes régions, le cérémonial des noces a presque disparu. Quelques familles aisées ont seules maintenu le repas. Néanmoins, l'habitude de se rendre solennellement à l'église, en habits neufs, accompagnés de la parenté et des principaux amis, subsiste encore dans la plupart des vallées.

» Un usage curieux, que j'ai vu pratiquer dans la vallée de Bagnes, à l'occasion d'une noce, mérite d'être mentionné. La cérémonie religieuse était terminée et le groupe nuptial, assez nombreux, avait près de huit kilomètres à faire pour se rendre du village paroissial à son hameau. Cette distance à franchir, jointe à la bonne humeur de l'assistance, justifiait une petite halte au cabaret. Alors, tandis qu'un invité tirait l'épouse à l'écart, un second emmenait l'épouse dans un autre établissement. Comme, au retour de l'homme, per-

* LE PEUPLE DU VALAIS, par Louis Courthion. 1903. — Paris, bureaux de la *Science sociale* ; Genève, A. Julien, libraire éditeur.